
Date: 30 mai 2007

INTERNALmemo

Attn:

Subject: *Rapport Spécial du Conseil d'Administration :
Article 583 du Code des Sociétés*

From: *Conseil d'Administration Zetes Industries*

Nr. Of Pages: 2

Article 583 : Emission de droits de souscription

I. Introduction

Ce rapport est établi par le Conseil d'Administration de Zetes Industries en application de l'article 583 du Code des Sociétés. Il a pour objet de décrire et de justifier de l'émission de droits de souscription. Cette opération sera formellement soumise à la décision du Conseil d'Administration de Zetes Industries lors de sa réunion du 22 juin 2007, après que les formalités requises par la réglementation aient été remplies.

II. Objet et justification

L'objet de cette opération est d'offrir un maximum de 40.600 options sur des actions Zetes Industries à 10 employés qui ont rejoint le Groupe Zetes (la société Zetes Industries et ses filiales) depuis l'IPO réalisée en Novembre 2005. Cette opération permettra d'harmoniser les incitants des cadres exerçant des responsabilités dans le Groupe et de les motiver à une augmentation de la valeur boursière de Zetes. Les conditions seront dans la mesure du possible identiques à celles offertes aux employés clés lors de l'IPO.

III. Base réglementaire

Conformément à l'article 6 des statuts de la société Zetes Industries (capital autorisé), le Conseil d'Administration est habilité à décider de l'émission de droits de souscription, qui donnera lieu, en cas d'exercice des options visées par la présente opération, à l'émission de maximum 40.600

actions nouvelles (par rapport à 5.389.714 actions en circulation). Le capital autorisé s'élève à 40.000.000 euro et l'autorisation qui a été accordée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale est valable pour une période de 5 ans à dater du 4 novembre 2005. A titre indicatif, en cas d'exercice de tous les droits de souscription offerts, l'augmentation de capital y relative s'élèverait, sur la base du cours de clôture du 1^{er} juin 2007 (23.55 euro), à une augmentation de capital de maximum 956,130 euro (l'augmentation réelle interviendra sur la base du prix d'exercice qui sera déterminé au moment de l'offre).

IV Caractéristiques de l'offre

Les caractéristiques des droits de souscription sont décrites dans les deux documents annexés et qui font partie intégrante du présent rapport :

- le projet d'offre aux employés éligibles
- le document d'information sur les droits de souscription

Prix d'Exercice par Option

Le Prix d'Exercice de chaque Option est égal à la valeur de l'Action au moment de l'Offre

La valeur de l'Action sera égale, conformément à la loi du 26 mars 1999, au choix du Conseil d'Administration, soit (i) au cours moyen de clôture de l'Action pendant les trente jours précédant l'Offre, soit (ii) au dernier cours de clôture qui précède le jour de l'Offre

Période d'exercice

Les Options pourront être exercées en une ou plusieurs fois (...) (1) à partir de l'expiration de la troisième année civile qui suit celle au cours de laquelle elles auront été offertes et (2) jusqu'à la fin d'une période de sept ans suivant la Date de l'Offre, la Période d'Exercice expirant dans tous les cas au plus tard dix ans à dater de l'émission des Warrants, conformément à l'article article 499 alinéa 1 du Code des Sociétés. Pendant la Période d'Exercice, les Options pourront cependant être exercées uniquement entre le 1^{er} juin et le 31 juillet ou entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre, (les "Sous-Périodes"), ou à toute autre date fixée par le Conseil d'Administration ou encore à tout moment en cas de changement de contrôle de la Société ou de lancement d'une offre publique d'acquisition sur la Société. »

Chacune des Options donne à son Bénéficiaire le droit de souscrire à une Action, qui jouit des mêmes droits et avantages que les actions existantes. Chaque Action nouvelle émise suite à l'exercice d'un Warrant aura droit au dividende entier de l'exercice social précédant celui au cours duquel cette Action est acquise par le Bénéficiaire, si cette Action est acquise avant la date d'attribution de ce dividende, et au dividende entier de l'exercice social au cours duquel cette Action est acquise par le Bénéficiaire après cette date.



Internal Memo Page: 3

L'offre démarrera le lendemain de la décision du Conseil d'Administration, prévue pour le 22 juin 2007. Afin que les bénéficiaires puissent porter un jugement sur les actions résultant de l'exercice des options, cette offre sera assortie d'un Rapport annuel 2006 et du prospectus de l'IPO (la lettre précisera l'intérêt des deux documents : information financière et sur les activités dans le Rapport annuel et description des risques toujours d'actualité dans le prospectus).

Le 30 mai 2007,

Pour le Conseil d'Administration de Zetes Industries,

Pierre Lambert,
Administrateur

Alain Wirtz
Administrateur